Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 116 (2018)

Heft: 11

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Précarité: bébés en meilleure santé grâce aux sages-femmes

Les femmes marginalisées par la pauvreté récoltent peut-être les plus grands avantages des soins de sage-femme. C'est la conclusion d'une vaste étude menée en Colombie britannique (Canada), publiée début octobre dans le British Medical Journal Open.
Les chercheur·euse·s ont constaté que les femmes éligibles à une aide gouvernementale et consultées par une sage-femme pour des soins prénatals présentaient une probabilité beaucoup plus faible d'accouchement prématuré et de bébés à faible poids. L'étude, qui s'appuie sur 57 872 grossesses, s'est assurée que l'état de santé des femmes vues par des sages-femmes était comparable à celui des femmes vues par les médecins généralistes et les obstétricien·ne·s pendant la période prénatale. Les résultats indiquent que les femmes suivies par une sage-femme étaient 41% moins susceptibles d'avoir un bébé de petite taille par rapport à l'âge gestationnel comparé aux patient·e·s d'obstétricien·ne·s (29% par rapport aux patient·e·s de médecins généralistes).
Une conviction commune est que les soins de sage-femme ne sont abordables et demandés que pour et par les femmes fortunées et instruites. Ce n'est pas toujours le cas. Les recherches montrent que les soins de sage-femme constituent un modèle efficace de soins prénatals pour les femmes vivant dans des conditions socio-économiques défavorisées.
Source: TheConversation.com, 4 octobre

Leandro Cesar Santana, Unsplash

L'allaitement maternel pour prévenir l'AVC

L'allaitement maternel n'est pas seulement bon pour le bébé. Plusieurs travaux ont déjà montré qu'il pouvait aussi être bénéfique pour la mère, notamment dans la prévention du cancer du sein. Une nouvelle étude montre qu'il permettrait aussi de réduire le risque d'accident vasculaire cérébral (AVC) chez les femmes ménopausées ayant allaité au moins un enfant. «Certaines études ont montré que l'allaitement peut réduire les taux de cancer du sein, de l'ovaire et de diabète de type 2 chez les mères», explique la Pr. Lisette T. Jacobson, du département de médecine préventive de l'Université du Texas à Wichita. Laquelle va plus loin, affirmant qu'il pourrait prévenir le risque d'AVC.
Pour parvenir à ce constat, elle s'est appuyée sur une grande étude observationnelle américaine: la Women's health initiative. *Les données de plus de 80 000 participantes recrutées entre 1993 et 1998 ont été étudiées. Parmi ces femmes, 58% ont déclaré avoir déjà allaité. Les auteurs ont alors observé qu'à la ménopause, le risque d'être victime d'un AVC était réduit de 23% chez les femmes allaitantes. Et le taux était proportionnel à la durée d'allaitement. En clair, donner le sein plus longtemps protégerait davantage.*
Malheureusement, ce travail reste observationnel. Difficile donc d'expliquer ce lien. Quoiqu'il en soit, les chercheurs précisent que «l'allaitement est l'un des nombreux facteurs qui pourraient potentiellement protéger contre les accidents vasculaires cérébraux. Les autres étant de pratiquer une activité physique, de privilégier les aliments sains, de ne pas fumer…».
Source: Vincent Roche, Destination Santé, 30 août

Professions de la santé: exigences uniformes du Conseil fédéral

Le Parlement a adopté la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) en 2016. Ce nouveau texte fixe des exigences légales uniformes au niveau national pour sept professions de la santé comme les physiothérapeutes et les sages-femmes. Lors de sa séance du 10 octobre, le Conseil fédéral a mis en consultation les ordonnances afférentes à la LPSan.

La LPSan réglemente les formations universitaires de sage-femme, en soins infirmiers, en physiothérapie, en ergothérapie, en nutrition et diététique, en optométrie et en ostéopathie, ainsi que l'exercice de ces professions. Le profil d'exigences propre à chaque profession sera défini dans l'ordonnance concernant les compétences professionnelles spécifiques. Ces compétences forment la base pour l'accréditation des filières d'études proposées par les hautes écoles.

Une autre ordonnance précisera les dispositions sur les données qui figureront dans le futur registre des professions de la santé. Le registre recensera les diplômes et les indications relatives à l'autorisation de pratiquer dont sont titulaires les professionnel·le·s de la santé et servira à informer et à protéger les patient·e·s. Il sera tenu par la Croix-Rouge suisse.

L'ordonnance sur la reconnaissance des professions de la santé fixera, pour sa part, les conditions auxquelles seront reconnus les diplômes étrangers. Elle réglementera également les modalités d'équivalence entre les diplômes délivrés en vertu du droit en vigueur et ceux octroyés conformément à la nouvelle législation.

Afin que les dispositions concernant toutes les professions de la santé réglementées au niveau fédéral soient formulées de manière uniforme, le droit d'exécution des lois sur les professions médicales et de la psychologie sera adapté parallèlement à l'entrée en vigueur de la LPSan.

Source: communiqué de presse de l'Office fédéral de la santé publique du 10 octobre

Maîtrise des coûts de la santé

Le 28 mars, le Conseil fédéral a adopté un programme de maîtrise des coûts, basé sur le rapport d'experts visant à freiner la hausse des coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Il a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'examiner et d'appliquer les nouvelles mesures en deux volets et par étapes, d'ici à l'automne 2018 et à la fin 2019. Le DFI a maintenant élaboré la première série de mesures. Le Conseil fédéral fournit ainsi aux partenaires tarifaires des instruments supplémentaires pour corriger les inefficiences du système de santé et contribuer à la maîtrise des coûts à la charge de l'AOS.

Une organisation tarifaire nationale doit être mise en place pour remédier aux blocages lors des négociations tarifaires comme dans le cas du tarif médical Tarmed. Les forfaits dans le domaine ambulatoire doivent être encouragés afin de gagner en efficience. Afin que l'augmentation des coûts reste dans une limite qui se justifie d'un point de vue médical, les assureurs et les fournisseurs de prestations sont en outre tenus de prévoir, dans les conventions valables au niveau national, des mesures permettant de corriger une augmentation injustifiée du volume des prestations ou des coûts.

Parallèlement à l'ouverture de la consultation, le Conseil fédéral a adopté le rapport en réponse au postulat 11.4018 «Critères de représentativité lors de la signature de conventions tarifaires dans le domaine de la santé». Ce rapport parvient à la conclusion que l'approbation d'une convention tarifaire requiert une majorité des partenaires tarifaires. Si une convention tarifaire est soumise par une minorité, elle peut cependant être examinée sur le fond. Pour autant qu'elle satisfasse aux exigences légales, une structure tarifaire peut être définie par le Conseil fédéral comme structure nationale uniforme.

Source: communiqué de presse du Conseil fédéral du 14 septembre

Shutterstock 1008535228, Nadia Grapes

Table ronde pour l'enfance

13 novembre, Lausanne

Une quinzaine de personnes élues ou travaillant au sein d'une administration étatique sont invitées à échanger à Lausanne le mardi 13 novembre sur l'accueil de l'enfance en tant que politique commune en Suisse romande: quels sont les diversités, spécificités et points communs entre cantons romands? Comment les pouvoirs publics de la Suisse romande peuvent-ils contribuer à réaliser une politique publique de l'enfance et de la famille au niveau national ? Cette table ronde est organisée par pro enfance avec le soutien du Réseau d'accueil extrafamilial. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'exposition nationale «Découvrir le monde», présentée au Musée de la Main à Lausanne jusqu'au 6 janvier 2019. L'évènement s'adresse aux autorités politiques communales et cantonales, aux autorités administratives, ainsi qu'à toute personne intéressée. Il aura lieu de 10.00 à 12.30 au CHUV, à l'Auditoire Spengler, Institut de pathologie, rue du Bugnon 25.

Programme et inscription sur www.proenfance.ch